

DÉLIBÉRATION n° CA-06-04-2018-04 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 avril 2018

Remise de prix PEPITE 2017

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

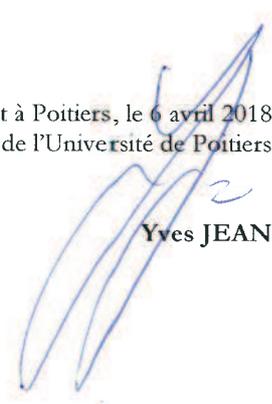
Article 1^{er} : Dispositif

La demande de versement d'un prix d'un montant de cinq cents euros (500 €) à un étudiant jeune diplômé à l'occasion de la remise des prix PEPITE 2017 est approuvée, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 6 avril 2018
Le Président de l'Université de Poitiers



Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

24. AVR. 2018

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques

REMISE DE PRIX

Le Directeur Général des Services Adjoint, Gilles Mirambeau, en tant que responsable du SAFIRE, demande aux membres du Conseil Administratif de l'Université de Poitiers leur accord pour verser un prix d'un montant de 500 € à un étudiant jeune diplômé à l'occasion de la remise des prix PEPITE 2017.

Pour le Président
Et par délégation
Le Directeur Général des Services Adjoint,

Gilles MIRAMBEAU